



Initiales

Maire

DG

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5^e jour du mois d'**octobre** de l'an **2015**, à **19 h 30**, à la salle du conseil municipal située au 396, rue Mgr L'Heureux, à Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Mme Katy St-Cyr, mairesse
Mme Anouk Wilsey, conseillère
M. Dominique Morin, conseiller
Mme Mathilde Noël, conseillère
Mme Karine Grenier, conseillère
Mme Nicole Gagnon, conseillère

Absence : M. Michel McDuff, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Katy St-Cyr, mairesse, avise les personnes présentes que cette séance est enregistrée pour des fins de rédaction du procès-verbal et afin que le conseil s'y réfère au besoin.

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Me Katherine Beaudoin, directrice-générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-10-304

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 6.3 *Changement du représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux* et en laissant le point 10 « Informations générales et correspondance diverse » ouvert.

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

2 Administration générale et financement

- 2.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2015
- 2.2 Programmation et transmission des travaux admissibles à la TECQ 2014-2018
- 2.3 Renouvellement du mandat général de services professionnels juridiques
- 2.4 Contrat pour l'entretien préventif des unités de climatisation
- 2.5 Pacte rural volet local – Système de chauffage de la Fabrique (Église)
- 2.6 Pacte rural volet local – Plateau de travail agricole de la Société de développement socioéconomique de Wotton
- 2.7 Pacte rural volet local – Panneaux acoustiques du centre multifonctionnel

3 Législation

- 3.1 Adoption du Règlement 159-15 abrogeant le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les Règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles
- 3.2 Adoption du Règlement 160-15 concernant la fermeture d'une ancienne partie sans désignation cadastrale du Chemin Pinard
- 3.3 Adoption du Règlement 161-15 modifiant le Règlement 153-15 sur la régie interne des séances du conseil



Initiales

Maire

DG

3.4 Avis de motion – Règlement concernant le stationnement hivernal dans la rue Mgr L'Heureux

4 Sécurité publique

- 4.1 Dépôt des rapports incendie
- 4.2 Entraide automatique avec le service incendie de la Ville d'Asbestos
- 4.3 Embauche et formation de deux nouveaux pompiers
- 4.4 Semaine de la prévention des incendies 2015

5 Transport – Voirie

- 5.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2016
- 5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diesel et d'huile à fourniture

6 Hygiène du milieu et Environnement

- 6.1 Octroi du mandat de vidange des boues de l'étang no. 2 de la municipalité
- 6.2 Octroi du mandat de réfection des aérateurs dans l'étang no. 2
- 6.3 Changement du représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

7 Aménagement, urbanisme et développement

- 7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

8 Loisirs et culture

- 8.1 Affichage du mandat pour la fabrication et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016
- 8.2 Réaffichage du poste de surveillant(e) de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016

9 Rapport des comités et événements à venir.

10 Période de questions (30 minutes maximum)

11 Informations générales et correspondance diverse

12 Levée de la séance

ADOPTÉE

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015

Résolution 2015-10-305

*Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu*

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2.1 Adoption des comptes à payer du 16 août au 15 septembre 2015

Résolution 2015-10-306

*Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu*



Initiales

Maire

DG

QUE la secrétaire soit et est autorisée à payer les comptes datés entre le 16 août et le 15 septembre 2015, selon la liste remise aux membres du conseil au montant de **124 800,22 \$**.

ADOPTÉE

2.2 Programmation et transmission des travaux admissibles à la TECQ 2014-2018

Résolution 2015-10-307

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre au ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), avant le 15 octobre 2015, les travaux réalisés et/ou à réaliser dans le cadre de la TECQ 2014-2018 jusqu'au 31 mars 2016;

**Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux acheminée comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale à acheminer la programmation de travaux de la TECQ 2014-2018 au MAMOT.

ADOPTÉE

2.3 Renouvellement du mandat général de services professionnels juridiques

Résolution 2015-10-308

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire le mandat général de services professionnels juridiques pour l'année 2016;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité autorise la mairesse et la directrice générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016 selon les termes de l'offre de service du 3 septembre 2015.

ADOPTÉE

2.4 Contrat pour l'entretien préventif des unités de climatisation

Résolution 2015-10-309

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien préventif des unités de climatisation du bureau municipal vient à expiration en décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé des soumissions pour ce service d'entretien;

**Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité ne reconduise pas le contrat d'entretien préventif avec l'entreprise Climcô service.

QUE la municipalité octroie le contrat pour l'année 2016 à l'entreprise Carmichael au montant de 645 \$, taxes en sus, conformément à la soumission du 5 octobre 2015.



Initiales

Maire

DG

ADOPTÉE

2.5 Pacte rural volet local – Système de chauffage de la Fabrique (Église)

Résolution 2015-10-310

CONSIDÉRANT la résolution 2015-08-269 qui octroyait une aide financière non remboursable de 3 060 \$ à la Fabrique pour le projet de services d'un ingénieur spécialisé en efficacité énergétique dans le cadre du projet d'acquisition d'un nouveau système de chauffage pour l'église;

CONSIDÉRANT QUE le coût de projet a légèrement changé suite à l'inclusion du presbytère dans la démarche;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE, suite aux recommandations du comité d'analyse de projets du pacte rural, la municipalité accepte l'octroi d'un montant de 3 920 \$ au lieu de 3 060 \$ à la Fabrique pour le projet de services d'un ingénieur spécialisé en efficacité énergétique dans le cadre du projet d'acquisition d'un nouveau système de chauffage pour l'église et le presbytère, le tout, dans le programme du pacte rural volet local.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à la MRC des Sources afin que le déboursement des fonds se fasse dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

2.6 Pacte rural volet local – Plateau de travail agricole de la Société de développement socioéconomique de Wotton

Résolution 2015-10-311

CONSIDÉRANT le projet de plateau de travail agricole soumis par la Société de développement socioéconomique de Wotton;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en un stage rémunéré qui est offert à des personnes qui vivent des difficultés d'accès au travail et qui offrent aux entreprises agricoles l'opportunité d'accueillir un stagiaire dans son milieu;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des projets du pacte rural volet local;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité accepte l'octroi d'un montant de 5 722,50 \$ pour le projet de plateau de travail agricole soumis par la Société de développement socioéconomique de Wotton, le tout, dans le programme du pacte rural volet local.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à la MRC des Sources afin que le déboursement des fonds se fasse dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

2.7 Pacte rural volet local – Panneaux acoustiques du centre multifonctionnel

Résolution 2015-10-312

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Municipalité de Wotton concernant les panneaux acoustiques dans le centre multifonctionnel;



Initiales

Maire

DG

CONSIDÉRANT QUE plusieurs nouveaux évènements et activités pourront dorénavant avoir lieu dans ce centre grâce à l'installation de panneaux acoustiques qui apporteront une grande diminution de l'écho du son;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse des projets du pacte rural volet local;

***Sur proposition de Karine Grenier,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité accepte l'octroi d'un montant maximal de 30 000 \$ pour le projet de panneaux acoustiques dans le centre multifonctionnel de la Municipalité de Wotton, le tout, dans le programme du pacte rural volet local.

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation de panneaux acoustiques.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière achemine la présente résolution à la MRC des Sources.

ADOPTÉE

3 LÉGISLATION

3.1 Adoption du Règlement 159-15 abrogeant le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les Règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles

Résolution 2015-10-313

RÈGLEMENT 159-15

Abrogeant le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles

CONSIDÉRANT QUE les Règlements 66-00 et 23-96 ont été adoptés afin de favoriser la revitalisation et le développement dans la zone urbaine de la Municipalité de Wotton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger ces règlements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 8 septembre 2015 par la conseillère Nicole Gagnon;

Il est proposé par **Anouk Wilsey**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le Règlement numéro 159-15 abrogeant le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.



Initiales

Maire

DG

ARTICLE 2

Le Règlement 66-00 décrétant l'établissement d'un programme de revitalisation à l'égard de certains immeubles de la municipalité et le Règlement 23-96 abrogeant les règlements numéro 180-88 et 191-89 de la Municipalité du Village de Wottonville et décrétant un règlement relatif à une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation des immeubles sont abrogés à toute fin que de droit.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE

3.2 Adoption du Règlement 160-15 concernant la fermeture d'une ancienne partie sans désignation cadastrale du Chemin Pinard

Résolution 2015-10-314

RÈGLEMENT 160-15 CONCERNANT LA FERMETURE D'UNE ANCIENNE PARTIE SANS DÉSIGNATION CADASTRALE DU CHEMIN PINARD

CONSIDÉRANT QUE les articles 66 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent aux municipalités d'ouvrir ou fermer un chemin ou une partie de chemin;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne partie de chemin sans désignation cadastrale du chemin Pinard de la Municipalité de Wotton, illustrée ci-après dans le présent règlement, n'est plus utilisée à des fins de transport public depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du 8 septembre 2015 par la conseillère Mathilde Noël;

Il est proposé par **Nicole Gagnon**, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement Règlement 160-15 concernant la fermeture d'une ancienne partie sans désignation cadastrale du chemin pinard;

PAR CONSÉQUENT, il est décrété et statué par le présent règlement de ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Par le présent règlement, la partie de l'ancien chemin Pinard décrite comme suit est désormais fermée au transport routier:

Une certaine parcelle de terrain, de forme irrégulière, étant une partie de l'ancien chemin Pinard (sans désignation cadastrale), du cadastre du canton de Wotton, circonscription foncière de Richmond, et bornée comme suit :

Vers le sud-est par le chemin Pinard;
Vers le sud et vers l'est par une partie du lot 29G du Rang 3;
Vers le sud-est par le chemin Pinard;
Vers le sud par un ruisseau;



Initiales

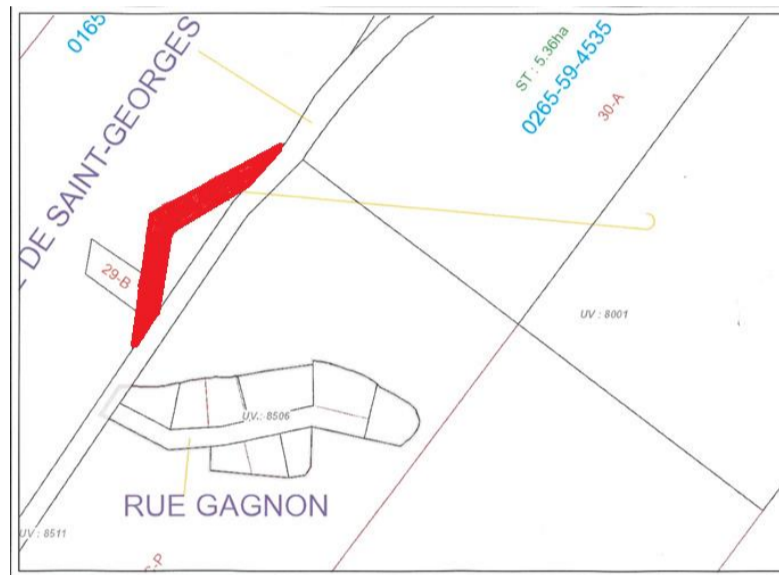
Maire

DG

Vers l'ouest par des parties du lot 29A et le lot 29B du Rang 3;
Vers le nord par une partie des lots 29A et 30A du Rang 3.

Cette parcelle de terrain mesure soixante-quatre mètres et cinquante et un centièmes (64,51 m) le long d'un arc de cercle de cent soixante-quinze mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (175,85 m) de rayon vers le sud-est, quatre-vingt-un mètres et quarante et un centièmes (81,41 m) vers le sud, cent vingt-trois mètres et cinquante-sept centièmes (123,57 m) vers l'est, dix-sept mètres et vingt-huit centièmes (17,28 m) vers le sud-est, six mètres et vingt-trois centièmes (6,23 m) vers le sud, cent quarante-six mètres et cinquante et un centième (146,51 m) vers l'ouest et cent cinquante mètres (150,00 m) vers le nord.

Cette parcelle de terrain contient en superficie deux mille huit cent cinquante-quatre mètres carrés et six dixièmes (2 854,6 m²).



ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la loi.

ADOPTÉE

3.3 **Adoption du Règlement 153-15 modifiant le Règlement 153-15 sur la régie interne des séances du conseil**

Résolution 2015-10-315

RÈGLEMENT 161-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153-15 – RÈGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wotton a adopté, le 12 janvier 2015, le Règlement numéro 153-15 – Règlement sur la régie interne des séances du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'y apporter une modification en regard de la période de questions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été dûment donné par la conseillère Anouk Wilsey lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015;

Il est proposé par **Mathilde Noël** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 160-15 modifiant le Règlement numéro 153-15 sur la régie interne des séances du conseil:



Initiales

Maire

DG

ARTICLE 1

Les articles 19 et 20 du Règlement numéro 153-15 sont remplacés par ce qui suit :

« Article 19 – Le membre du conseil à qui une question est adressée peut, soit y répondre immédiatement ou, refuser d’y répondre si sa réponse l’amènerait à parler d’une affaire qui est devant les tribunaux ou qui vise un renseignement confidentiel ou, s’il juge ne pas disposer d’informations suffisantes pour offrir une réponse sur le champ, y répondre à une séance subséquente ou y répondre par écrit ultérieurement.

Seules les questions et les interventions portant sur les sujets d’intérêt public et relevant de la juridiction du conseil sont permises.»

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

3.4 **Avis de motion – Règlement concernant le stationnement hivernal dans la rue Mgr L’Heureux**

Résolution 2015-10-316

AVIS DE MOTION est par la présente donné par **Karine Grenier** qu’à une séance subséquente un règlement concernant le stationnement hivernal dans la rue Mgr L’Heureux sera adopté.

ADOPTÉE

4 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

4.1 **Dépôt des rapports – incendie**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les rapports incendie reçus pour le mois de septembre 2015.

ADOPTÉE

4.2 **Entraide automatique avec le service incendie de la Ville d’Asbestos**

Résolution 2015-10-317

CONSIDÉRANT l’importance de répondre aux appels d’urgence en nombre suffisant de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE les services incendie de la Municipalité de Wotton et de la Ville d’Asbestos ont collaboré afin d’établir des protocoles d’entraide automatique selon les différentes situations d’urgence et selon les types d’interventions;

**Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité mandate et autorise la mairesse et directrice générale à signer tout document nécessaire à l’entrée en vigueur de ces nouveaux protocoles.

QUE le directeur incendie et le directeur incendie adjoint soient autorisés à mettre en vigueur les nouveaux protocoles d’entraide automatique en collaboration avec service incendie de la Ville d’Asbestos, et ce, conformément à ce qui suit :

Une équipe d’Asbestos (un (1) officier et quatre (4) pompiers) ainsi qu’un véhicule sont demandés dans les types d’interventions suivants :



Initiales

Maire

DG

- 10 – Alarme auto. Divers
- 11 – Alarme monoxyde de carbone
- 12 – Feu véhicule motorisé et ferroviaire
- 20 – Édifices publics
- 22 – Feu de commerce (seulement jour et fin de semaine)
- 31 – Vérification odeur de fumée (intérieur)
- 40 – Feu d’installation électrique (intérieur)
- 70 – Feu d’industrie
- 71 – Feu de bâtiment agricole
- 72 – Feu de cabane à sucre (citerne seulement)
- 80 – Feu de résidence (seulement jour et fin de semaine)

QUE le directeur incendie et le directeur incendie adjoint soient autorisés à faire modifier les protocoles si nécessaire et selon les types d’intervention en avisant la directrice générale dans les plus brefs délais.

QUE les tarifs d’entraide soient ceux adoptés par les municipalités de la MRC des Sources en novembre 2011 (référence : résolution 2011-274 de la Ville d’Asbestos).

ADOPTÉE

4.3 Embauche et formation de deux nouveaux pompiers

Résolution 2015-10-318

CONSIDERANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d’un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d’assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDERANT QUE ce règlement s’inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d’équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d’urgence;

CONSIDERANT QU’en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDERANT QUE ce programme a pour objectif principal d’apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d’un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d’urgence;

CONSIDERANT QUE ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Wotton désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

CONSIDERANT QUE la municipalité de Wotton prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

CONSIDERANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l’article 6 du Programme.

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité présente une demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.



Initiales

Maire

DG

QUE, suite aux entrevues du 1^{er} et le 2 octobre 2015, la municipalité embauche Mme Yannik Scrosati et Mme Martine Blouin à titre de pompier en formation.

ADOPTÉE

4.4 Semaine de la prévention des incendies 2015

Résolution 2015-10-319

CONSIDÉRANT QUE la semaine de prévention des incendies se déroule du 4 au 10 octobre 2015;

**Sur proposition de Mathilde Noël,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et les employés du service incendie à organiser des exercices d'évacuation de l'École primaire Hamelin et du CPE avec le préventionniste M. Martin Pellerin, ainsi qu'à se procurer du matériel pour enfants de l'entreprise les Éditions Petites Mines en lien avec l'évènement.

ADOPTÉE

5 TRANSPORT – VOIRIE

5.1 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour les matériaux granulaires pour l'année 2016

Résolution 2015-10-320

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2016;

**Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2016.

ADOPTÉE

5.2 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise

Résolution 2015-10-321

CONSIDÉRANT QU'il est opportun que la municipalité demande des soumissions pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2016;

**Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu**

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de diésel et d'huile à fournaise pour l'année 2016.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Octroi du mandat de vidange des boues de l'étang no. 2 de la municipalité

Résolution 2015-10-322

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire la vidange complète de l'étang 2 afin de procéder à la réparation des aérateurs situés au fond du bassin;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de procéder à un appel d'offres sur invitation en raison du prix estimé du mandat;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation à ce sujet s'étant clôturé le 24 septembre 2015;

CONSIDÉRANT les résultats suivants :

Fournisseur	Prix total (taxes en sus)	Prix total (taxes incluses)
ASDR Environnement	41 804,90 \$	48 065,18 \$
Centrix Environnement	51 000 \$	58 637,25 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des recommandations et de l'analyse de la conformité des soumissions par l'ingénieur François Poulin;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité octroie le mandat de vidange des boues de l'étang 2 au plus bas soumissionnaire conforme (ASDR Environnement) pour un montant total de 41 804,90 \$, taxes en sus.

QUE l'item 5.0 (transport et disposition des boues) de la soumission, au montant de 11 200 \$, taxes en sus, soit payable en 2016 puisqu'il sera réalisé uniquement en 2016.

QUE le conseil mandate et autorise la directrice générale à présenter une demande dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 afin qu'une partie des travaux soit admissible en raison de l'obligation de vidange complète de l'étang au lieu de partielle afin de procéder à la réparation des aérateurs.

ADOPTÉE

6.2 Octroi du mandat de réparation des aérateurs dans l'étang no. 2

Résolution 2015-10-323

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation des aérateurs dans l'étang 2 et que ce projet est admissible dans le programme de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Mécafuzion spécialisée dans le domaine évalue les travaux à un montant maximal de 5 000 \$;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate M. Normand Corbeil de l'entreprise Mécafuzion à procéder à la réparation des aérateurs dans l'étang 2.

ADOPTÉE



Initiales

Maire

DG

6.3 Changement du représentant de la municipalité à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux

Résolution 2015-10-324

CONSIDÉRANT QU'il a été entendu qu'il y aurait un changement de représentant de la Municipalité de Wotton pour siéger sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux;

***Sur proposition de Dominique Morin,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la conseillère Karine Grenier à la représenter sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux.

ADOPTÉE

7 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis est déposée représentant 9 permis pour une valeur totale des travaux de 58 100 \$.

8 LOISIRS ET CULTURE

8.1 Affichage du mandat pour la fabrication et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016

Résolution 2015-10-325

CONSIDÉRANT QUE la saison hivernale approche à grands pas et qu'il est opportun de procéder à la prévision des postes et des mandats pour la patinoire;

***Sur proposition d'Anouk Wilsey,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à afficher le mandat pour la fabrication et l'entretien de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016 dans le journal municipal L'ÉCHO.

ADOPTÉE

8.2 Réaffichage du poste de surveillant(e) de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016

Résolution 2015-10-326

CONSIDÉRANT le nombre faible de candidatures reçues pour le poste de surveillant(e) de patinoire pour la saison hivernale 2015-2016;

***Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu***

QUE la municipalité mandate et autorise la directrice générale à réafficher le poste de surveillant de la patinoire pour la saison hivernale 2015-2016.

QU'il soit indiqué dans l'affichage de poste que la municipalité se donne le droit de sélectionner un salarié, une entreprise privée ou un travailleur autonome afin de combler ce poste et, ainsi, l'octroyer soit à salaire, soit à contrat.



Initiales

Maire

DG

ADOPTÉE

9 RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions. Cette période de question est d'une durée maximale de trente (30) minutes.

11 INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et des correspondances diverses.

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-10-327

*Sur proposition de Nicole Gagnon,
Il est unanimement résolu*

QUE la séance soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

**Katy St-Cyr,
Mairesse**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière**